

**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis
municipal n° 13/07**

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 216'400.-
pour le changement d'une conduite d'eau potable au Chemin des
Choulairens et prolongement de la conduite d'eau potable
existante au Chemin de la Combe

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,**

La commission ad hoc, formée de

M. Olivier George
M. Bruno Tavernese
M. Claude Werner

s'est réunie à deux reprises, les 7 et 15 février 2007 pour
traiter du préavis cité en titre.

1. Préambule

La présente commission tient à remercier Madame la Municipale
Jacqueline Franzini pour les explications fournies lors de
notre première réunion du 7 février 2007, à laquelle
participait un membre de la commission des finances.

Nous estimons avoir reçu, lors de cette réunion, les réponses
appropriées aux questions soulevées.

L'une de nos premières questions était: pour quelle raison ce
préavis ne faisait pas partie intégrante du préavis du
collège? Etant donné que ces travaux concernaient presque
uniquement le collège lui-même.

Nous avons ainsi pris connaissance du fait que ces travaux
seraient effectués sur les voies d'accès des entreprises
chargées de construire le collège. Il était important que les
chemins concernés soient remis en état avant le début des
travaux du collège.

2. Analyse de la commission

La conduite existante en Eternit au chemin des Choulares date des années 60. Nous admettons volontiers que cette conduite d'amenée d'eau du réservoir doit être remplacée par une conduite en fonte. Celle-ci offrira, à long terme, une résistance meilleure à la pression, ainsi qu'une garantie de ne pas être endommagée lors des travaux de construction du collège. L'endommagement de cette conduite entraînerait certainement un retard dans la réalisation du collège.

Concernant le prolongement de la conduite d'eau potable du chemin de la Combe, en direction du chemin du Coteau, celui-ci permettrait l'installation d'une borne hydrante, certainement utile en cas d'incendie dans ce périmètre.

Le bouclage supplémentaire ainsi créé permettra aussi d'améliorer la qualité de l'eau potable du périmètre et aussi d'alimenter les constructions futures du quartier.


Il nous paraîtrait opportun de raccorder la maison Favre sur le nouveau réseau ainsi créé durant ces travaux, étant donné que cette habitation est actuellement raccordée sur la conduite qu'il est prévu de désaffecter (à long terme).

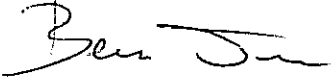
Il serait aussi utile d'installer un départ en direction du cimetière pour l'extension future du réseau.


3. Conclusions

Etant donné les éléments mentionnés ci-dessus, la Commission ad hoc vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 13/07, tel que présenté par la Municipalité.

Cugy VD, le 15 février 2007


Olivier George


Bruno Tavernese


Claude Werner